

Nos réf. ET/55
saisonniers

Briançon, le 15 avril 2026 Maison des

Dossier suivi par :
Vincent ROZ v.roz@cci05formation.fr;
Céline Caunois c.caunois@cci05formation.fr;

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait de suivre notre stage de **Préparation au Probatoire du DE d'Alpinisme - Guide de haute montagne**, que nous organisons du **05 janvier au 19 juin 2026**, et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joints :

<p>Pour la préparation renforcée financée par le PRF PACA (réservée aux demandeurs d'emploi)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme de la formation ✓ Le planning de la formation ✓ Un bulletin d'inscription ✓ Un questionnaire de positionnement
<p>Pour la préparation modulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme de la formation ✓ Le planning de la formation ✓ Un bulletin d'inscription ✓ Un devis détaillé ✓ Un questionnaire de positionnement

Public - prérequis

Toute personne titulaire de la liste de courses exigée par l'ENSA et/ou ayant pour objectif de passer l'examen probatoire aspirant guide en 2026 ou en 2027.

Comment s'inscrire ?

En nous renvoyant :

- **Le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété (avec photo)**
- **Le questionnaire de positionnement dûment complété**
- **Une copie de la liste de courses 2026 exigée par l'ENSA, autorisant candidature à l'examen probatoire**
- **Un CV**
- **Une copie de votre attestation de sécurité sociale**
- **Une copie de votre assurance ski**
- **Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'alpinisme**

Date limite d'inscription pour les candidats demandant un financement PRF Paca : **le 21 novembre 2025.**

Pour les inscriptions hors financement région, l'inscription aux modules du printemps se fera à partir de mi-mars, après les résultats de l'épreuve de ski.

Nous demandons aux candidats de posséder un kit DVA/pelle/sonde et de savoir les utiliser. De présenter l'attestation de révision du bon fonctionnement du DVA, ou la facture. La première matinée de formation sera dédiée à la révision des bonnes pratiques en matière de recherche de victime d'avalanches.

Démarches à entreprendre pour le financement de votre formation

Vous êtes Travailleur indépendant, autoentrepreneur, renseignez-vous auprès des Fonds d'Assurance Formation	Vous exercez une profession libérale , vous dépendez du FIF-PL : http://www.fifpl.fr
	Vous êtes commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services , vous dépendez de l'AGEFICE : http://communication-agefice.fr/
Salariés du privé et travailleurs indépendants	Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est un service d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé. Il permet à tout actif, à n'importe quel moment de sa vie professionnelle, de disposer d'un temps d'écoute dédié à ses envies d'évolution. Pour plus de renseignements : www.mon-cep.org ou 09 72 01 02 03.

Transport & Hébergement

Nous n'assurons pas le transport des stagiaires sur les sites d'entraînement ou d'examen. Vous aurez donc à vous organiser entre stagiaires pour vous rendre sur les terrains d'exercices. Privilégiez le covoiturage !

Les personnes souhaitant réserver un hébergement peuvent contacter :

- le Centre Sportif d'Altitude de Briançon au 04.92.20.17.60 ou au 06.07.27.36.21 - secretariatcippa@gmail.com.
- L'association ARCHIPEL qui propose des hébergements dans la vallée et à Briançon. Pour réserver, merci de contacter Emeline au 09 73 87 20 23 - reservation@archipel-fr.com
- France Services pour obtenir la liste des logements chez les particuliers en les contactant au 04 92 45 45 85 ou par mail franceservices@ccbrianconnais.fr
- Maison des saisonniers, saisonniers@ccbrianconnais.fr, 04 92 24 70 80

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Centre et à nos formations et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Vincent ROZ
Coordinateur Pôle Montagne

26/09/2025

Aspirant Guide de haute montagne - Probatoire

Préparer toutes les épreuves de l'examen probatoire du Diplôme d'Etat d'aspirant guide de haute montagne avec notre équipe.

Dates

Du 05 Janvier au 19 Juin 2026

Durée

De 35h à 385h - En présentiel

Tarifs

Stage Hiver : 655 à 2310€ de 1 à 4 semaines. Stage Été : 655 à 4060€ de 1 à 7 semaines - FORMACODE 15410

Possibilités de financement

Formation financée dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région PACA dans la limite des places disponibles pour les demandeurs d'emploi.

Lieux

BRIANÇON

Contact

ROZ Vincent
06.31.31.88.04
v.roz@cci05formation.fr

Référent Handicap

Aurélie THAVEAU
06 49 48 72 57
a.thaveau@cci05formation.fr

Modalités d'accès

Sur dossier d'inscription

Blocs de compétences

Aucun

Équivalence

Aucune

Passerelles

Aucune

Suite de parcours

Non concerné

Taux de satisfaction

97% sur l'année 2024

Taux de réussite

35% (40 inscrits, 39 présents à l'examen)

Nombre de stagiaires

40

Taux d'abandon/interruption

0%

Taux d'insertion

35%

Publics

Tout personne titulaire de la liste de course exigée par l'ENSA et/ou ayant pour objectif de se présenter à l'examen probatoire aspirant-guide en 2026 ou 2027.

Objectifs

Développer et renforcer ses compétences techniques nécessaires à la réussite de toutes les épreuves de l'examen Probatoire du Diplôme d'Etat Alpinisme option guide de haute montagne.

Renforcer sa préparation mentale, nécessaire à l'examen.

Pré-requis

Etre titulaire de la liste de courses exigée par l'ENSA et savoir utiliser un DVA et effectuer une recherche mono-victime.

Programme

Ski

- Fondamentaux ski alpin, pistes/hors-pistes.
- Adaptation technique (selon états de la neige, de la pente,...) / Lecture et utilisation du terrain. / Travail sur vitesse, changements de rythme, attitude, silhouette, endurance. / Montée peaux de phoque : technique, entraînement.
- Sécurité/DVA.
- Tests blancs

Escalade, CO, terrain varié, glace

- Escalade : couennes, escalade traditionnelle, pose de coinces en différents milieux.
- Progression, désescalade, endurance. Assurage et sécurité. Gestion du stress.
- Terrain varié : Progression, désescalade.
- Glace/terrain varié : 10 pointes, rampe, piolet traction. Progression, désescalade.
- Assurage et sécurité.
- Cartographie/orientation : utilisation boussole/alti, lecture d'itinéraire, courses d'orientation.

Alpinisme - courses d'arêtes, terrain mixte

- Evolution dynamique, progression corde tendue (cordée de 2/3).
- Techniques sécurité, encordement, mise en place de protection et d'auto-sauvetage.
- Préparation des courses.

Contenus transversaux

- Préparation mentale et préparation physique.
- Transition climatique/énergétique
- Transition numérique
- Laïcité/citoyenneté

Moyens pédagogiques et techniques

Mises en situation d'examen. Travail sur l'engagement physique et psychologique. Vidéos commentées.

Encadrement

Moniteurs de ski et Guides de haute montagne diplômés, expérimentés.

Suivi et évaluation

- Tests blancs, résultats.
- Progressions synthétisés dans un contrat pédagogique pour la préparation

renforcée.

Aller plus loin

Plus d'informations sur le diplôme d'Etat Aspirant Guide de Haute Montagne sur le site www.ensa.sports.gouv.fr

Débouchés

Guide de haute montagne.

Les +

- Plus de 45 ans d'expérience dans cette formation.
- Variété des sites de pratique : Ecrins, Chamonix, Verdon.
- Equipe pédagogique expérimentée, à l'écoute et investie auprès des stagiaires.
- **Nouveauté 2026**: Préparation mentale par une coach professionnelle.

DEVIS - FRAIS DE FORMATION

Préparation aux épreuves de l'examen Probatoire DE Alpinisme - Guide de Haute Montagne	
Périodes de Formation	Du 5 janvier au 19 juin 2026
Durée en heures	385 h de formation (35 h hebdomadaires) – semaine au choix
Lieu de formation	Briançon, massif des Ecrins, Verdon et Chamonix

Description des Frais en Euro	
TVA non applicable – Art 293 B du Code Général des Impôts	
Stage HIVER - SKI (hors forfaits remontées mécaniques) <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines – du 5 au 16 janvier 2026 – (70 h x 14€/h) - 1 semaine perf – du 02 au 06 février 2026 – (35 h x 18.7 €/h) - 1 semaine perf à Chamonix – du 01 au 7 mars 2025 – (35 h x 18.7 €/h) 	990 € 655 € 655 €
Stage ETE (hors forfaits remontées mécaniques) <p>Modules « 2 sem. Escalade, 1 sem. Cartographie/Orientation, 1 sem. Terrain Varié »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 semaines – du 27 avril au 22 mai 2026 – (140 h x 16.5 €/h) - 1 semaine au choix – (35 h x 18.7€/h) <p>Module « Glace & Terrain Varié » à Chamonix</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines – du 01 juin au 12 juin 2026 – (70 h x 15.6 €/h) - 1 semaine au choix – (35 h X 18.7 €/h) <p>Module « Alpinisme autonomie en Montagne » - Ecrins</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 semaine – du 16 au 20 juin 2025 – (35 h X 18.7€/h) 	2310 € 655 € 1095 € 655 € 655 €

Remontées mécaniques

Pour certains modules (ski, ski perfectionnement, estival à Chamonix), l'achat de forfaits de remontées mécaniques sera nécessaire. Ces frais sont à votre charge, ils ne sont pas inclus dans les tarifs de nos formations **sauf** pour les candidats qui bénéficieront du financement PRF PACA.

Devis délivré à Briançon, le 09 juillet 2025.

(Tarifs et informations mentionnés valables jusqu'au 23 juillet 2024)

Autorisation d'utilisation de photos et/ou de séquences vidéo/voix

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, sociale et événementielle, CCI Hautes-Alpes Formation est amenée à prendre et utiliser des photos, images et séquences vidéo/voix qui pourront être diffusées au travers de différents supports et médias écrits et/ou numériques internes et/ou externes. Conformément à l'Article 9 du Code Civil portant sur le respect de la vie privée et aux dispositions de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, CCI Hautes-Alpes Formation se doit de recueillir le consentement préalable des personnes concernées avant traitement et diffusion de données à caractère personnel. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer la présente autorisation.

Nom _____ Prénom _____

autorise CCI Hautes-Alpes Formation à prendre et utiliser des

- Photos*
- Vidéo*
- Enregistrements sonores*
- avec mention de mes coordonnées (nom-prénom)

que j'aurais fournis ou qui auront été réalisés exclusivement par CCI Hautes-Alpes Formation ou par le(s) prestataire(s) qu'elle aura mandaté (s) à cet effet, en vue de la création de supports de communication à caractère non commerciaux tels que :

- Films
- Guides
- Rapport annuel d'activités, rapports et études thématiques
- Reportages (réunions, séminaires, conventions, événements professionnels, foires et salons)
- Newsletter

et qui pourront être diffusés :

- sur support papier
- via l'intranet de la CCI des Hautes-Alpes puis l'intranet régional PACA
- sur les sites internet de CCI Formation www.hautes-alpes.cci.fr et www.cci05formation.fr
- sur les sites des diffuseurs de vidéo en ligne : youtube, DailyMotion
- sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Google+)
- diffusion audiovisuelle
- CD, DVD

Date et Signature* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

***Réponses et mentions obligatoires**

Les informations recueillies au travers de la présente autorisation ainsi que la base de données photographique, vidéographique et sonore font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL.

Les photos, images et séquences vidéo-voix seront exclusivement utilisées par CCI Hautes-Alpes Formation et ne seront ni transmises, ni cédées, ni échangées avec des tiers, en dehors de leur diffusion. Leur durée de conservation sera limitée à la finalité de leur communication et des supports de diffusion utilisés.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, la présente autorisation est révoquée à tout moment et vous pourrez exercer vos droits d'accès, de modification et/ou de suppression de tout ou partie des données vous concernant en vous adressant à :

CCI HAUTES ALPES FORMATION

36 avenue de la République

05100 BRIANCON

Tel. 04.92.21.27.33

www.cci05formation.fr -

contact@cci05formation.fr

N° Existence : 93.05.P.001405

N° SIRET : 180.500.019.00039

Questionnaire de positionnement

NOM Prénom

Avez-vous déjà passé les épreuves de l'examen Probatoire ?

OUI, date NON

Si OUI, merci de préciser à quelle épreuve vous avez échoué :

ski terrain varié escalade orientation neige et glace semaine »montagne «

Vous êtes titulaire d'un diplôme ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> DE ou BE escalade (ou athlète de haut niveau) ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'escalade	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> DE ou BE Ski Alpin (ou athlète de haut niveau) ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> BN Pisteur Secouriste Alpin 2 ^{ème} degré ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> DE ou BE Accompagnateur en Montagne ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'orientation	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Membre de la sélection FFME ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense des épreuves d'escalade, de neige-glace, et terrains variés	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Extrait de l'arrêté du 24/08/18 modifiant l'arrêté du 16/06/14 relatif à la formation spécifique du DE d'Alpinisme Guide de Haute Montagne :

« L'examen probatoire comprend une série d'épreuves organisées et évaluées en trois parties successives.

La première partie de l'examen probatoire comporte deux épreuves :

1° Une épreuve orale se décomposant comme suit :

Un entretien d'une durée maximale de quarante minutes portant :

a) sur la description des courses inscrites sur la liste jointe au dossier d'inscription mentionné à l'article 4. Cet entretien, d'une durée maximale de trente minutes, permet au jury mentionné à l'article 7 d'évaluer la capacité des candidats à communiquer des informations précises sur ces courses

b) Sur la présentation du projet professionnel du candidat. Cette épreuve est éliminatoire. »

2° Une épreuve de ski en toute neige, tout terrain. Cette épreuve est éliminatoire.

La deuxième partie de l'examen probatoire comporte quatre épreuves :

1° Une épreuve d'orientation avec pour seuls instruments une carte, une boussole à aiguille aimantée et un altimètre. Elle est éliminatoire ;

2° Trois épreuves d'évolution technique, chacune d'elles étant éliminatoire :

a) Une épreuve d'escalade sportive

b) Une épreuve en neige et glace

c) Une épreuve en terrains variés.

La troisième partie de l'examen probatoire consiste en des évolutions dans un environnement de haute montagne, sur une période de cinq jours. Elle vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses compétences techniques en autonomie et ses aptitudes à s'adapter à cet environnement. Cette épreuve est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve de ski en toute neige, tout terrain, de la 1^{ère} partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin", ou du diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin ; les candidats titulaires du brevet national de pisteur secouriste du deuxième degré ou du brevet national de pisteur secouriste, option "ski alpin", deuxième degré ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en ski-alpinisme.

Sont dispensés de l'épreuve d'orientation de la 2^{ème} partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5, les candidats titulaires du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'Etat d'alpinisme ou du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

Sont dispensés de l'épreuve d'escalade sportive de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'Etat d'alpinisme ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "escalade", ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "perfectionnement sportif", mention "escalade en milieux naturels" ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en escalade.

Sont dispensés, à leur demande, des trois épreuves d'évolution technique de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnées à l'article 5, les candidats ayant été sélectionnés et ayant suivi l'intégralité du cursus des équipes nationales jeunes alpinistes de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. Le respect de ces conditions est attesté par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade.»

Préparation Probatoire Aspirant Guide

du 05/01/2026 au 19/06/2026

	janvier 26	février 26	mars 26	avril 26	mai 26	juin 26	juillet 26	août 26
J 01		D 01	D 01	M 01	V 01	L 01	M 01	S 01
V 02		L 02	L 02	J 02	S 02	M 02	J 02	D 02
S 03		M 03	M 03	V 03	D 03	M 03	V 03	L 03
D 04		M 04	M 04	S 04	L 04	J 04	S 04	M 04
L 05	SKI	J 05	J 05	D 05	M 05	V 05	D 05	M 05
M 06	SKI	V 06	V 06	L 06	M 06	S 06	L 06	J 06
M 07	SKI	S 07	S 07	M 07	J 07	D 07	M 07	V 07
J 08	SKI	D 08	D 08	M 08	V 08	L 08	M 08	S 08
V 09		L 09	L 09	J 09	S 09	M 09	J 09	D 09
S 10		M 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10
D 11		M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11	M 11
L 12	SKI	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12
M 13	SKI	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13	J 13
M 14	SKI	S 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14
J 15	SKI	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15
V 16		L 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16
S 17		M 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17
D 18		M 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18	M 18
L 19		J 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19
M 20		V 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20	J 20
M 21		S 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21
J 22		D 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22
V 23		L 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23
S 24		M 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24
D 25		M 25	M 25	S 25	L 25	J 25	S 25	M 25
L 26		J 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26
M 27		V 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27	J 27
M 28		S 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28
J 29			D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29
V 30			L 30	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30
S 31			M 31		D 31		V 31	L 31



Programme PRF

Auto- financement

Libre

Examen